Fonds communautaire des motocyclistes de Moto Canada

Guide de demande 2027

Le Fonds communautaire des motocyclistes de Moto Canada appuie les organismes canadiens sans but lucratif qui œuvrent auprès des communautés de motocyclistes sur route et hors route. Le présent guide explique les critères d'admissibilité et d'évaluation ainsi que le processus de demande.

À propos du Fonds

Le Fonds est un programme annuel de subventions soutenu par les entreprises membres de Moto Canada. Il vise à réduire les obstacles et à offrir un soutien essentiel aux activités de conduite partout au Canada. Les projets doivent démontrer un besoin clair et procurer des avantages concrets à la communauté des motocyclistes.

Nos valeurs

- Favoriser une culture de conduite positive et inclusive
- Défendre les droits et la sécurité des motocyclistes
- Repérer de façon proactive les risques et prendre des mesures pour les atténuer
- Soutenir l'entretien des sentiers ainsi que l'accès aux sentiers et le développement des infrastructures
- Réduire les obstacles à l'accès pour l'ensemble des motocyclistes
- Accroître l'engagement bénévole et la participation communautaire
- Accorder la priorité à la durabilité environnementale grâce à des pratiques de conduite responsables

Renseignements sur le programme

info@motocanada.com | 416-491-4449
motocanada.com/rider-community-fund/

À propos des bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds du Fonds communautaire des motocyclistes de Moto Canada sont les entreprises membres qui soutiennent Moto Canada : Triumph, Honda, Polaris, CFMOTO, Suzuki, Arctic Cat, Royal Enfield, BMW Motorrad, BRP, Ducati, Harley-Davidson, Kawasaki, Yamaha, Piaggio, Indian Motorcycle et KTM.

Date limite pour présenter une demande

Date de clôture : 18 janvier 2027.

Aperçu du programme

Volets de projet

Le Fonds appuie les projets axés sur la communauté de conduite sur route, la communauté de conduite hors route, ou les deux. Les demandeurs doivent indiquer le volet visé dans leur demande.

Financement 2027

Le financement n'est pas garanti et dépend des fonds disponibles chaque année. Les décisions de financement sont prises annuellement par le conseil d'administration de Moto Canada. Les projets retenus doivent démontrer un besoin important et présenter de solides arguments quant aux retombées de l'investissement.

Calendrier de présentation des demandes

Étape	Cycle de financement 2027*
Ouverture des demandes	1 décembre 2026
Date limite	31 décembre 2026, 23 h 59 HNE
Évaluation des demandes	Janvier 2027
Communication des décisions	Février 2027
Versement initial	Fin du 1er trimestre, mars 2027
Deuxième versement	Fin du 2e trimestre, juin 2027

*** Ces dates peuvent être modifiées sans préavis. Consultez le site Web du programme et le portail de demande pour obtenir les renseignements les plus à jour.**

Admissibilité au programme

Organismes admissibles

Pour être admissible, l'organisme doit satisfaire à toutes les exigences suivantes :

- Œuvrer au Canada dans le secteur des motocyclettes, scooters, VTT ou véhicules côte à côte, sur route ou hors route
- Contribuer activement à réduire les obstacles à la conduite ou à promouvoir un mode de vie positif et sécuritaire lié à la conduite
- Être un organisme canadien sans but lucratif
- Promouvoir les valeurs communes de Moto Canada
- Être un organisme provincial ou national

Organismes et demandeurs non admissibles

- Clubs

- Équipes de course
- Événements
- Organismes à but lucratif

Activités et dépenses non admissibles

- Dépenses qui profitent uniquement à une personne au sein de l'organisme bénéficiaire, plutôt qu'à l'objet de la subvention et à l'ensemble de la communauté des motocyclistes. Par exemple, une formation en sécurité offerte exclusivement au personnel sans avantage plus large pour la communauté.
- Aménagement ou entretien de sentiers situés sur des terrains privés qui ne sont pas accessibles au public ou à la communauté des motocyclistes.
- Matériel de marque qui ne respecte pas les lignes directrices de Moto Canada ou qui présente la marque de façon trompeuse.

> *Toutes les dépenses doivent être liées au projet proposé. Les exigences complètes sont énoncées dans les modalités et conditions accessibles dans le portail de demande.*

Évaluation des demandes

Les demandeurs doivent expliquer en quoi leur projet satisfait aux critères d'évaluation pertinents. Les propositions peuvent présenter ces renseignements dans le format de leur choix, pourvu qu'elles respectent les critères d'admissibilité et les restrictions relatives aux activités non admissibles.

Critères et pondération — conduite sur route

Critère d'évaluation	Pondération
Promouvoir une culture de conduite sécuritaire, diversifiée et positive	40 %
Diffuser de l'information positive et défendre les intérêts des motocyclistes et de l'industrie	20 %
Promouvoir de façon claire et efficace la marque Moto Canada et le partenariat	15 %
Mettre en œuvre des processus efficaces d'administration, de gouvernance et de gestion des risques	10 %
Accroître le bassin de bénévoles	15 %

Critères et pondération — conduite hors route

Critère d'évaluation	Pondération
Promouvoir une culture de conduite sécuritaire, diversifiée et positive	30 %
Contribuer à des infrastructures de sentiers durables	30 %
Promouvoir de façon claire et efficace la marque Moto Canada et le partenariat	20 %
Mettre en œuvre des processus efficaces d'administration, de gouvernance et de gestion des risques	10 %
Accroître le bassin de bénévoles	10 %

Comment présenter une demande

1. Accéder au portail de demande

Rendez-vous à motocanada.com/rider-community-fund/ et sélectionnez « Présenter une demande » pour accéder à Good Grants. Créez un compte à l'aide de l'adresse courriel que vous utiliserez pendant tout le processus.

2. Choisir la catégorie

Choisissez « sur route », « hors route » ou « sur route et hors route ». Inscrivez un nom de demande, par exemple le nom de votre organisme.

3. Remplir la vérification d'admissibilité

Répondez aux questions d'admissibilité préalables à la demande, puis sélectionnez « Vérifier l'admissibilité ». Si le portail confirme votre admissibilité, passez à la section sur les renseignements concernant l'organisme.

4. Remplir tous les champs obligatoires

Fournissez les renseignements requis sur l'organisme et téléversez les documents demandés dans le portail. Répondez à chaque question obligatoire dans les différents onglets.

5. Préparer les documents du projet

Accédez au formulaire Google indiqué dans le portail. Préparez le plan de travail de la subvention, le plan de gestion des risques et d'atténuation, le plan stratégique de l'organisme ou un document équivalent, ainsi que l'évaluation des besoins du projet.

6. Examiner les modalités et soumettre la demande

Lisez l'ensemble des modalités et conditions dans la demande. Signez le document et téléversez-en une copie signée. Remplissez la liste de vérification finale, révisez toutes les réponses et pièces jointes, puis soumettez votre demande.

Soutien aux demandeurs

Soutien technique concernant Good Grants : help@goodgrants.com
Questions sur le programme : info@motocanada.com ou 416-491-4449